

**DÉPARTEMENT
DU RHÔNE**

**Arrondissement
de Lyon**

**Canton de
Sainte Foy-lès-Lyon**

République Française

COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres		<i>Séance du 31 mars 2016</i>
		<i>Compte-rendu affiché le 8 avril 2016</i>
art. 16 Code Municipal :	35	<i>Date de convocation du Conseil Municipal : 24 mars 2016</i>
en exercice :	35	<i>Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 35</i>
qui ont pris part à la délibération	34	<i>Président : Mme Véronique SARSELLI Secrétaire : M. ASTIER Secrétaire auxiliaire : Mme IMHOFF, Directeur Général des Services</i>

OBJET

16

**DEMANDE DE
SUBVENTION GROUPE
SCOLAIRE CHÂTELAIN –
TRAVAUX
D'AMÉLIORATION DE LA
PERFORMANCE
ÉNERGÉTIQUE ET DE
MISE EN ACCESSIBILITÉ**

*Membres présents : MM. SARSELLI, BAZAILLE, GILLET,
GIORDANO, AKNIN, MOUSSA, BARRELLON, BOIRON,
BAVOZET, GOUBET, VINCENS-BOUGUEREAU, LOCTIN,
NOUHÈN, MOMIN, CAUCHE, DUMOND, PATTEIN, FUSARI,
NEGRO, ASTRE, RODRIGUEZ, VILLARET, GRÉLARD,
ASTIER, ELEFATHERATOS, ISAAC-SIBILLE, CAMINALE
(à partir du rapport n° 3), VALENTINO, COSSON, PIOT,
COATIVY, TULOUP, LATHUILIÈRE*

Membres excusés : Mme ALLES (pouvoir à M. ASTIER)

Membre absent : M. GUERRY

M. AKNIN, Adjoint au Maire, explique que la municipalité s'est engagée simultanément dans des programmes pluri-annuels de travaux d'amélioration de la performance énergétique et de mise en accessibilité de son patrimoine bâti. Le groupe scolaire Châtelain a été inscrit à ces programmes en 2016-2017.

La dépense prévue pour les travaux d'amélioration de la performance énergétique se monte à 775 K€ TTC. (646 K€ HT) et celle prévue pour les travaux de mise en accessibilité à 150 K€ TTC (125 K€ HT), soit un total de 925 K€ TTC (771 K€ HT) hors honoraires de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage et hors frais divers et d'imprévus.

Le financement de l'opération sera couvert par les fonds propres de la Ville ainsi que par les subventions qui pourront être sollicitées, notamment, dans le cadre du Fonds de soutien à l'investissement public local créé en loi de finances pour 2016.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'autoriser madame le Maire à déposer tout dossier de demande de subvention pour le financement de cette opération.

Appelé à se prononcer,
le conseil municipal, à l'unanimité,
AUTORISE madame le Maire à déposer tout dossier de demande de subvention
pour le financement de cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,
Le Maire,

Véronique SARSELLI